Lycée Français International de Hong Kong

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
Part de Fondateur Privée – Catégorie B

Numéro du Certificat de part de fondateur* : …….....

Nom de l'élève: ……..

Classe: …… Dernier jour de présence au LFI: ……..…

Nom du (des) détenteur(s) de la part de fondateur**:…….....
(*comme indiqué sur le certificat de la part de fondateur*)

DONATION *(fiscalement déductible***)*

Si vous souhaitez faire une donation au Lycée Français International de Hong Kong, veuillez compléter la partie ci-dessous.

Nous vous remercions de votre générosité et votre support.

☐ **Je souhaite faire une donation de la valeur totale de ma part de fondateur**

☐ **Je souhaite faire une donation à hauteur de HK$.....**
(Précisez le montant)

Au bénéfice de :

☐ Fonds généraux du LFI

☐ Fonds Projets Infrastructure/ Équipement

➢ Indiquez l'adresse à laquelle le reçu pour déduction fiscale sera envoyé

…….

…….

…….

*** Please turn the page***

French International School "Victor Segalen" – Hong Kong
165, Blue Pool Road, Happy Valley, Hong Kong
T: +852 25776217 F: +852 25779658 E: info@lfis.edu.hk
www.fis.edu.hk

COORDONNÉES BANCAIRES

Nom complet du(des) Bénéficiaire(s)**: ……

Adresse de la Banque : ……

……

……

……

Nom de la Banque : ……

Numéro de compte :

Code Banque : ……..……

Code Guichet : ……..……

Numéro de Compte : ……..……

Le Lycée Français International de Hong Kong effectuera un virement électronique vers votre compte bancaire local en Hong Kong Dollars

A remplir par le Détenteur

Nom : ……..……..……

Tél : …… Email: ……..……

Signature : …….....

Date: …….……..

(*) Document à joindre au dossier : certificat original de la part de fondateur.
(**) Le détenteur de la part de fondateur (tel qu'il est inscrit sur le certificat original de la part de fondateur) est la seule personne habilitée à obtenir le remboursement de cette part. Le chèque de remboursement sera émis au nom du détenteur de la part de fondateur seulement.
(***) The French International School "Victor Segalen" Association Limited est une association caritative enregistrée sous la section 88 de l'Inland Revenue Ordinance à Hong Kong.
Tout don est fiscalement déductible.

Toute demande de remboursement sera normalement traitée avant la fin de l'année scolaire au cours de laquelle la demande est reçue. Cependant, la période de rachat effective reste à la discrétion du Conseil d'Administration. Pour plus d'informations, veuillez consulter nos conditions générales complètes à l'annexe I des conditions générales du LFI dans le portail parent.

Selon les Termes et Conditions des parts de fondateur (clause #9), les factures impayées pourront être déduites de la valeur nominale de la part de fondateur.